

Oui à la Vie !



Ce mardi 30 janvier 2024, le parlement a voté à une large majorité pour que la liberté de tuer un être humain dans le sein maternel soit garantie par la Constitution française. Le président Macron s'en félicite en affirmant que « la liberté des femmes de recourir à l'IVG sera irréversible » (Message sur X).

Tuer un être humain serait-il donc un acte de liberté ? Ceux qui ont porté et approuvé ce changement de la Constitution sont-ils aveugles ? Mesurent-ils la gravité de l'acte et la détresse qu'il engendre ?

Les femmes, auxquelles aucune autre possibilité que celle d'avorter n'est souvent présentée, porteront-elles plainte un jour ?

Qui ôtera de leur cœur la douleur silencieuse qui perdure depuis tant d'années ?

Sainte Teresa de Calcutta disait que « l'homme fera la guerre aussi longtemps qu'il supprimera l'enfant dans le sein maternel. » Notre société soutient cette « culture de mort » dénoncée, tant de fois, par saint Jean-Paul II et la guerre n'est pas loin.

« Vois ! Je mets aujourd'hui devant toi ou bien la vie et le bonheur, ou bien la mort et le malheur » dit le Seigneur (Dt 30, 15).

Choisissons, résolument, inlassablement, la vie. Elle est la vraie source de joie et de bonheur. Mettons-nous au service de cette vie, annonçons la bonne nouvelle de la vie donnée et accueillie.

Notre pays et nos enfants méritent mieux que ces lois inhumaines pour espérer en un avenir heureux. Engageons-nous pour accompagner et éduquer les jeunes trop souvent mal informés. Soyons là pour accueillir, faire preuve de bienveillance et de compassion à l'égard de ces femmes qui subissent des situations douloureuses,

dramatiques et dévastatrices.

Monseigneur Philippe Christory, évêque de Chartres